



Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2024 à 17h30

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

**Nombre de
conseillers : 9**

Date :

05/03/2024

Heure : 17h30

En exercice : 9

Votants : 9

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, DUZELLIER Michel, CIOTTI Annie, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom), BREBION Jean-Philippe (pouvoir à COUPERIER Michel pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du 29 janvier 2024
- Approbation de la liste des biens meubles non transférés par notre commune au SIEA Rive droite de la dore suite au transfert de compétences
- Amendes de police pour panneaux routiers.
- Convention avec le Département pour le déneigement
- Convention avec le SIEA Rive droite de la dore pour le prêt de la minipelle.
- Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS :

- **Approbation de la liste des biens meubles non transférés par notre commune au SIEA Rive droite de la dore suite au transfert de compétences**
Délibération 2024-005 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Amendes de police pour panneaux routiers.**
Délibération 2024-006 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Convention avec le Département pour le déneigement**
Délibération 2024-007 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Convention avec le SIEA Rive droite de la dore pour le prêt de la minipelle.**
Délibération 2024-008 : adoptée à l'unanimité des membres présents



Ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du 29 janvier 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Approbation de la liste des biens meubles non transférés par notre commune au SIEA Rive droite de la dore suite au transfert de compétences

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétences pour la gestion de l'eau au SIEA Rive droite de la dore, il est prévu également le transfert du budget et de l'actif. Lors d'une réunion avec les représentants du SIEA, Mr le Maire a demandé à conserver la minipelle, qui sert beaucoup plus à la voirie, ainsi que les remorques. Pour le compresseur nettoyeur haute pression, les représentations du SIEA ne l'ont pas félicité d'avoir fait l'achat récemment.

Cependant d'un commun accord, il a été convenu que les éléments suivant de l'actif restent sur l'actif de la commune :

compte	n° inventaire	année	Désignation	valeur brute
2156	59	2019	MINIPELLE CASE IH CX26B	25 200.00
2156	60	2019	REMORQUE FACT DA120017/M 10/12/19	13 471.76
2158	63	2020	POLYCUVE 600L FACT 281806 DU 23/05/20	1 969.32
2158	249	2012	fontaine octogonale	3 767.40
218	2023-01 eau	2023	ACHAT REMORQUE PORT ENGIN HUBIERE	5 280.00
2158	2023-22	2023	Compresseur nettoyeur haute pression	5 280.00
2158	2023-23	2023	Compresseur nettoyeur haute pression	1 426.80
2158	2023-24	2023	Compresseur nettoyeur haute pression	862.80
2158	36	2011	RESEAU ASSAINISSEMENT +STATION TRAITEMENT	15165.97
2158	57	2016	ASSAINISSEMENT 2016	7980.79

Une délibération concordante sera établie avec le SIEA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le non-transfert au SIEA et d'approuver l'intégration de ces biens dans l'actif de la commune.

Après délibération, Le Conseil approuve à l'unanimité.

3/ Amende de Police Projet d'achat de panneaux de signalisation

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le Département attribue, chaque année, une aide financière au titre des amendes de police, aux communes de moins de 10 000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation de la voirie communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que beaucoup de panneaux sont vieillissants et certains manquants. Il convient de reprendre et visiter l'ensemble des routes, pour ce faire, Mr le Maire a pris contact avec Mr CITERNE. Ce dernier l'a mis en contact avec la personne en charge de la signalisation du Département, il est convenu d'un rendez-vous pour revoir les signalisations et voir si certaines peuvent être financées par le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Mr le Maire à déposer les dossiers nécessaires au financement.

4/ Convention avec le Département pour le déneigement

Le Département propose à la commune de Lachaux de déneiger les chemins communaux chaque fois que ses services seront amenés à emprunter ceux-ci en premier et demande à notre commune de faire de même sur les sections de routes n'appartenant pas à notre propre domaine public routier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

5/ Convention avec le SIEA Rive droite de la dore pour le prêt de la minipelle

Le SIEA souhaiterait que la commune de Lachaux puisse, à raison d'une semaine par mois, mettre à sa disposition la minipelle pour l'exécution de ses travaux d'eau et d'assainissement sur le territoire des communes adhérentes au syndicat.

Les élus du Conseil municipal ne sont pas favorables à ce prêt de matériel pour différentes raisons : une précédente expérience de prêt qui a fini par la perte du matériel, cette minipelle est utilisée très fréquemment par l'employé.

Ce prêt de la minipelle est envisageable pour des travaux d'eau sur la commune de Lachaux.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventualité d'élaborer et signer une convention de prêt de cette minipelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, contre, à l'unanimité.

6/ Questions diverses

- Mr le Maire nous annonce que la subvention au fonds vert, pour le remplacement de la toiture de l'école, n'est pas envisageable car pour l'obtenir, il faut un gain d'économie d'énergie de 40% au minimum. Il faudrait envisager le changement de la chaudière pour une pompe à chaleur, trop onéreux. Nous pourrions être éligibles aux subventions suivantes : Région AURA, bonus ruralité 40 % et l'Etat, DSIL 40%, les dossiers ont été déposés.

-À la suite de la réfection de la route de Lachaux/Châteldon, il manque des lignes blanches, un courrier est parti le Conseil Département se penche sur le dossier.

-Pour élargir le chemin du cimetière, la commune doit acquérir des parcelles appartenant à Mme DUZELLIER. Une autre parcelle à coté de l'ancien chenil nous était proposé à 2000 € et après négociation nous avons une proposition à 1083 € ce qui correspond mieux au marché actuel.

La petite parcelle à coté, appartenant au fils de Mr CHERVIN Patrick semble difficile à acquérir, courrier et mail sont restés sans réponse.

-il y aura un mariage civil sur Lachaux le 3 ou 10 août prochain et en octobre la cérémonie religieuse.

-Les WC sont en cours de finition, reste à faire une rangée de faïence, et la pose d'une serrure. Il sera opérationnel au printemps.

-Suite au transfert au SIEA des compétences de la gestion de l'eau, Mr le Maire rappelle que les fontaines sont toujours propriété de la commune.

-Les locataires de l'ancienne Poste ont déménagé, le logement a été rendu dans un très mauvais état.

- Mr le Maire nous informe que les problèmes de voisinage avec la locataire de Mr JADE persistent.

Mme Tartarin nous signale qu'une personne malade ne peut pas se reposer, les chiens aboient une grande partie de la journée.

La séance est levée à 18h30

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 7 mars 2024